

Rapport n°9 :**Bourses de mobilité Erasmus+ Doctorants – Modalités d'attribution**

Rapporteur (s) :	Paul ALIBERT, Vice-Président Relations Internationales UBFC
Service - personnel référent	Directrice et rédactrice : Yevgenya PASHAYAN-LEROY Service des Relations Internationales
Séance du Conseil d'administration	27 janvier 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

La bourse Erasmus+ Doctorants s'adresse aux doctorants et aux personnes ayant récemment obtenu leur doctorat («postdoctorants») qui souhaitent s'engager dans des périodes de mobilité physique de courte ou de longue durée pour effectuer un stage ou suivre des études à l'étranger dans le cadre de leur cursus.

1. Critères d'éligibilité

- Être inscrit à UBFC en Doctorat
- Mobilité à des fins d'études ou de stage : mobilité courte de 5 à 30 jours ou mobilité longue de 2 à 12 mois*
- Ne pas dépasser 12 mois de mobilité, études et stage cumulés*
- Les étudiants doivent effectuer leur activité de mobilité physique dans un pays participant au programme ou dans un pays partenaire différent du pays de l'organisation d'envoi et du pays dans lequel ils résident pendant leurs études*
- Mobilité effectuée dans une université partenaire avec laquelle UBFC a un accord au niveau Doctorat (pour des mobilités à des fins d'études)*
- Fournir un dossier complet : documents mentionnés au paragraphe 4 et formulaire de candidature signé par le Directeur de Thèse, par le Directeur de l'Unité de Recherche et par le Directeur de l'École Doctorale.

(* cf. le guide du programme Erasmus+ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/node/2700>)

2. Les critères de sélection

Les critères de sélection permettent de noter et de classer les candidatures éligibles afin de sélectionner les candidatures.

Critère 1 : excellence scientifique du candidat attestée par

- CV et liste de travaux et de publications éventuelles
- Appréciations motivées du directeur de laboratoire ou du directeur de recherche sur l'excellence du candidat.

Critère 2 : pertinence scientifique du projet de recherche attestée par

- L'avis favorable du directeur de thèse et du directeur du laboratoire d'accueil & du laboratoire d'origine
- L'existence d'une thèse en cotutelle ou codirigée ou promesse d'une cotutelle ou d'une codirection
- L'existence de collaborations scientifiques préexistantes entre les deux laboratoires concernés.

Critère 3 : priorités thématiques des universités d'origine et d'accueil

- Les recherches prévues pendant la mobilité rentrent dans les priorités thématiques de l'Université d'origine
- Les recherches prévues sont pertinentes pour les deux laboratoires et rentrent dans les priorités thématiques de l'Université d'accueil.

Autres éléments pris en compte pour la sélection des candidats

La priorité sera donnée lors de la sélection :

- Aux thèses en cotutelle ou codirigées (la convention de cotutelle ou l'attestation de codirection signée est exigée à défaut une promesse signée de cotutelle)
- En fonction des critères précédents et à notation équivalente, il sera également tenu compte de la répartition des mobilités entre les établissements partenaires d'un même pays
- Lors du processus de sélection un point supplémentaire peut être attribué par le comité de sélection aux étudiant(e)s ayant moins d'opportunités**
- En cas d'égalité des dossiers académiques et à score équivalent, priorité est donnée aux candidates (pour favoriser l'égalité des chances).

*** les participants souffrant d'un problème physique, mental ou lié à la santé, les étudiants qui ont des enfants, les étudiants qui travaillent ou qui sont des athlètes professionnels, et les étudiants engagés dans l'une des filières d'études sous-représentées dans les projets de mobilité (* cf. le guide du programme Erasmus+).*

Critères d'attribution pris en compte

- Lieu de la mobilité (frais de transport, coût de la vie)
- Budget total disponible.

3. Attribution

La Bourse Erasmus+ Doctorants est accordée par la Commission d'attribution de bourses d'UBFC aux étudiant(e)s sélectionné(e)s pour effectuer une mobilité dans le cadre du programme Erasmus+. La bourse est attribuée en fonction du financement du programme Erasmus + d'UBFC.

a. **Démarches auprès de la formation :**

- Les étudiants contactent leur directeur de thèse pour discuter de leur projet de mobilité, le choix de la destination, la durée, leur inscription dans le cadre du projet d'études ou de recherche. Il reviendra au directeur de thèse de rédiger une lettre de soutien et de justification qui accompagnera le dossier de candidature.

Une fois l'accord obtenu, les étudiants :

- complètent le formulaire Mobilité Erasmus+ Doctorants
- joignent les documents demandés ci-dessous, tous nécessaires pour le traitement de leur candidature
- font signer leur dossier par le Directeur de Thèse, le Responsable de l'Unité de Recherche et le Directeur de l'École Doctorale (formulaire de candidature + documents indiqués ci-dessous)

b. **Démarches auprès du service Relations Internationales :**

- Les doctorants envoient leur demande de bourse Mobilité Erasmus+ Doctorants complète au service des Relations Internationales (RI) avec copie à leur directeur de thèse
- Après vérification du dossier, le service RI envoie les candidatures à la Commission d'attribution de bourse Erasmus+ qui fait sa sélection en fonction du financement disponible
- Le service RI envoie aux étudiants sélectionnés un courriel avec le kit Erasmus+ à renseigner et à retourner au service RI pour le paiement de la bourse.

Les directeurs de thèse ont le devoir de signaler tout changement de situation de l'un des étudiants bénéficiaires d'une bourse de mobilité sortante.

4. Les documents nécessaires pour valider la candidature

- Lettre de motivation
- Projet de recherche, 2 pages maximum
- Lettre de recommandation du directeur de thèse validant le projet de mobilité
- CV
- Copie de la carte d'étudiant valide au moment de la demande
- Le cas échéant, certificat de langue (non obligatoire mais conseillé)

Les étudiants peuvent ajouter à leur dossier toutes pièces complémentaires (autres lettres de recommandation, diplômes...).

5. La procédure de sélection

Les dossiers sont examinés par la Commission d'attribution de bourse Erasmus+ d'UBFC avec invitation des directeurs d'ED auxquelles sont rattachés les étudiants candidats, présidée par le vice-président aux Relations Internationales d'UBFC.

Important : du fait des contraintes budgétaires, les mobilités peuvent n'être financées que partiellement. L'aide à la mobilité versée dépend à la fois de la durée du séjour, du pays d'accueil et de l'enveloppe disponible Erasmus+ dont dispose UBFC.

6. Paiement

Si le dossier est complet, la bourse est versée en deux fois :

- Le premier versement de 70% du montant total de la bourse aura lieu lorsque le service RI recevra la preuve de l'arrivée de l'étudiant sur son lieu d'études ou de stage (attestation de présence à faire remplir).
- Le deuxième versement de 30% du montant total de la bourse aura lieu après la mobilité de l'étudiant à réception de l'attestation finale, après réponse au questionnaire Erasmus+.

7. Durée

La durée maximum du financement est de 12 mois.

8. Règles de cumul

La bourse de mobilité Erasmus+ est cumulable avec d'autres types de financement (sauf ceux issus de la région Bourgogne-Franche-Comté).

9. Montant et règles d'attribution

La mobilité est financée en fonction du pays de destination et selon le type de mobilité (d'études, stage, enseignement ou formation) selon le cadre établi par la Commission Européenne. Le montant mensuel de la bourse est le suivant :

Montants mensuels pour les mobilités d'études et de stage de longue durée

Country of destination	Studies (monthly amounts)	Internship (monthly amounts)
Danemark, Finland, Iceland, Ireland, Liechtenstein, Luxembourg, Norway, Sweden, Faroe Islands, Switzerland, United Kingdom	370€	520€
Austria, Belgium, Cyprus, Germany, Greece, Italy, Malta, the Netherlands, Portugal, Spain, Andorra, Monaco, San Marino, Vatican State City	320€	470€
Bulgaria, Croatia, Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Poland, Romania, Serbia, Slovakia, Slovenia, Republic of Northern Macedonia, Turkey	270€	420€
Rest of the world	700€	700€

Montants journaliers pour les mobilités d'études et de stage de courte durée

Durée de l'activité de mobilité physique de courte durée	Montant (identique pour tous les pays)
Jusqu'au 14 ^e jour	70€ par jour
Du 15 ^e au 30 ^e jour	50€ par jour

Montants pour les mobilités d'enseignement et de formation : contribution aux frais de voyage + frais de séjour

La contribution pour les mobilités d'enseignement et de formation se compose de frais de voyage et de frais de séjour établis par la Commission Européenne.

Contribution aux frais de voyage	Montant		
	Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport éco responsable
	0 - 99km	23€	-
	100 - 499km	180€	210€
	500 - 1 999km	275€	320€
	2 000 - 2 999km	360€	410€
	3 000 - 3 999km	530€	610€
	4 000 - 7 999km	820€	-
	8 000km ou plus	1 500€	-

	Pays de destination	< 14 jours	Du 15^e au 60^e jour
Contribution aux frais de séjour	Danemark, Finland, Iceland, Ireland, Liechtenstein, Luxembourg, Norway, Sweden, Faroe Islands, Switzerland, United Kingdom	119€/jour	83,80€/jour
	Austria, Belgium, Cyprus, Germany, Greece, Italy, Malta, the Netherlands, Portugal, Spain, Andorra, Monaco, San Marino, Vatican State City	106€/jour	74,20€/jour
	Bulgaria, Croatia, Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Poland, Romania, Serbia, Slovakia, Slovenia, Republic of Northern Macedonia, Turkey	92€/jour	64,40€/jour
	Rest of the world	180€/jour	126€/jour

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer sur les modalités d'attribution des bourses de mobilité Erasmus + Doctorants.